



# Compte Rendu du Comité Social Economique du 14 mars 2019

## 1/ Le point économique :

### Les infos à retenir:

- Le **mois de février** : le CA produit se maintient, la marge par contre baisse *vs l'histo'*. Les ventes de services sont en légère baisse mais DGE reste leader.
- **Au cumul**: la filiale a un peu d'avance sur le budget mais la route est encore longue.
- Cuisine: en avance sur le topé à fin février, mais les PVM et Marges sont en recul.
- **Focus sur Conforama** : la Direction rappelle que l'enseigne, en difficulté depuis 1 an, est mise en vente, c'est un concurrent direct sur les 1ers et 2<sup>e</sup> quartil.
- Un **nouveau magasin** va ouvrir durant le 2ème semestre 2019 à **Nice Cap 3000** (une surface de vente plus petite qu'à l'habitude à hauteur de 800m), un centre commercial appelé à être le plus important de la région à l'orée de 2021.
- Estelle Riffard est désignée pour participer aux réunions du Conseil de surveillance des FCP.

### 2/ Points divers

- Information Consultation sur la politique sociale de l'Entreprise, les conditions de travail et l'emploi : gros pavé de tableaux à retrouver sur le CR officiel. La CAT DGE choisit de s'abstenir car elle ne peut pas voter favorablement pour le bilan d'une année de Plan Social Abstention 12 POUR 2 CONTRE 4
- **Information** sur les *déclarations handicap* 2018 : 174 unités bénéficiaires vs une obligation légale à 141.
- **Information** sur le résultat des index 2018 liés à l'égalité femmes/hommes : cf le CR du mois dernier pour l'explication de la mesure rendue obligatoire par la Loi.

La Direction donne aujourd'hui le **résultat** du calcul : après calcul des 5 indicateurs obligatoires l'Entreprise obtient 88 points sur 100, la Loi obligeant un minimum à 75 (détail complet sur le CR officiel à venir et consultable sur votre site).

Mise au point : dans son dernier torchon la cfdt DGE écrit que la CAT a voté OUI « sans rechigner » lorsqu'il a fallu se prononcer sur le mode de calcul que l'Entreprise devait choisir pour calculer les index, effectivement nous avons voté OUI car, contrairement aux pantins de la cfdt nous n'avons pas besoin de plusieurs jours pour comprendre ce qu'un enfant de 10 ans aurait assimilé en quelques minutes, et nous n'avons pas non plus l'obligation de remonter les dossiers apportés par la Direction à une fédération nationale qui décide à notre place .... C'est sans doute pour ces raisons que vous nous avez choisis plutôt qu'eux 2

- La Direction revient sur les augmentations mécaniques dont les salariés vont/ont bénéficier/é: baisse des cotisations d'assurance chômage et maladie, développement de l'actionnariat salarial, Participation, Intéressement; nous vous renvoyons à notre dernière communication (NAO) pour les détails pécuniaires.

#### 3/ Activités sociales et culturelles

Intervention de l'expert-comptable concernant les comptes 2018 : au sujet du budget
« Œuvres sociales » 596612,47€ versés en subventions, les activités proposées l'année dernière ont coûté au CE 923513,62€. Un delta de 326901,15€ a donc nécessité de puiser dans les réserves financières du CE.

L'expert rappelle que les réserves sont importantes car les subventions ne sont pas versées en une fois, <u>sans réserves il est impossible de faire fonctionner un CSE qui, légalement,</u> <u>n'est pas autorisé à être en découvert</u>!

Et pour finir, on remercie la cfdt qui, par l'intermédiaire d'une intervention très à propos de son Représentant Syndical, a donné l'occasion à la Direction de réaffirmer le besoin d'augmenter les Cadres et les AM à l'occasion des NAO, au détriment des EOT .... chacun appréciera ....